

**Management Response and Action Plan**  
**Commissioner of the Environment and Sustainable development report**  
**Report 9 – Performance Audit on the Monitoring of Marine Fisheries Catch**  
**Publication date: November 7, 2023**

The complete Report 9 – Monitoring Marine Fisheries Catch can be found [here](#) .

Audit Recommendation	Departmental Response	Planned Actions	Description of Final Expected Outcome	Sector Responsible for Action/Point of Contact	Expected MAP Implementation Date
<p><b>Recommendation 1:</b></p> <p>9.23 Fisheries and Oceans Canada should streamline the implement of its Fishery Monitoring Policy by :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• preparing and implementing an action plan, with clear steps and timelines for assessing gaps in monitoring requirements;</li> <li>• Establishing new monitoring requirements where needed and</li> </ul>	<p>Fisheries and Oceans Canada/Canadian Coast Guard <b>agrees</b> with the recommendation.</p> <p>DFO recognizes the need to accelerate work on implementing the Fisheries Monitoring Policy (FMP). The federal government invested \$30.9 million over 5 years with \$5.1M ongoing from 2023-2024 to 2028-2029. The department is working on implementation.</p> <p>This is the first time this policy has received dedicated funding to advance implementation. Given the amount of funding, the Department prioritized a set of stocks upon which to implement the policy in order to</p>	<p>The Department received funding to hire total of 31 FTEs in Resource Management (RM), Science, Conservation &amp; Protection, Domestic Fishery Policy, and Indigenous Affairs Directorate (IAD) for implementation of FMP on pre-selected stocks. The regions will be evaluated quarterly on their FMP implementation plans and will be tasked by NCR RM to indicate the status of their prioritized stocks against milestones and targets, are they on track/delayed/completed. The fourth quarter update will become the completed Sustainable Fishery Framework Work Plan Results document which is reported publicly and posted online.</p>	<p>FMP will be informed by greater than or equal to 80 per cent of Indigenous communities and greater or equal to 150 stakeholders by March 2024.</p> <p>Monitoring requirements have been reviewed and, if necessary, new monitoring requirements will be implemented with a target of greater than or equal to 80 per cent of prioritized stocks by March 2025.</p> <p>Greater than 80 per cent of prioritized stocks will produce dependable,</p>	<p>Programs Sector (Fisheries and Harbour Management)</p> <p>(Fisheries Resource Management – Operations)</p>	<p>Prioritized stocks are scheduled to complete FMP implementation by March 31, 2029, with further stocks to follow in future.</p>

<p>operationalizing them;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Monitoring the implementation of the policy, including examining whether the quality of catch data is adequate and scheduling regular reviews and adjustments.</li> </ul>	<p>maximize the benefits of this funding—focusing, for example, on major fish stocks prescribed in regulation made under section 6.3 of the <i>Fisheries Act</i>, stocks that are currently known to have data issues, stocks which are forage species and thus keystones in the ecosystem, etc.</p> <p>DFO will work to advance the implementation of FMP to increase the ability of fisheries to produce reliable, timely and accessible catch information that can be used to inform stock assessments and effectively implement management measures.</p>	<p>A contribution program receiving \$5.0 million in funding will engage Indigenous communities in a meaningful way to better develop monitoring programs and coordination of monitoring data from communities. In 2024, NCR RM will measure Indigenous community involvement in the FMP contribution program through a survey to IAD and stakeholder involvement through IFMPs of priority stocks, and will evaluate whether total involvement of both groups is on track against milestones and targets.</p> <p>RM will audit the regions in 2025 to verify through the priority stocks' IFMPs that new monitoring requirements have been implemented for those fisheries. In 2028, RM will review the data collected through FMP for priority stocks in 2028 through the stocks' IFMPs to evaluate whether it was dependable, timely and accessible. Over the longer term (i.e., 2029 onwards), and in collaboration with fishery participants, FRM will track and evaluate progress to achieve the policy objectives and report on progress. This FRM evaluation plan through the Sustainable Fishery Framework reporting structure will examine different factors (e.g., whether the quality of information is adequate to achieve the objectives for the fishery</p>	<p>timely, and accessible data by March 2028.</p>		
--	--	--	---	--	--

		and objectives related to collective risks to stocks/populations) and will be reflected in the Departmental Evaluation Plan, as needed.			
<p><b>Recommendation 2:</b></p> <p>9.33 to address long standing issues, Fisheries and Oceans Canada should expedited the implementation of an integrated national fisheries information system that would allow the department to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Provide timely access to catch data to inform the management of fisheries, including compliance with harvesting and license conditions;</li> <li>• Contribute to ensuring the quality of fisheries monitoring information;</li> <li>• Make fisheries monitoring information available to support other departmental objectives, such as</li> </ul>	<p>Fisheries and Oceans Canada/Canadian Coast Guard <b>agrees</b> with the recommendation.</p> <p>The Department refocused project efforts onto licensing, quota, catch &amp; effort business lines in the fall of 2021. The initiative's (CFIS) more targeted and achievable objective is to consolidate, and modernize siloed legacy regional licensing systems; as well as to implement Electronic Logbooks (ELOGs) so harvesters are submitting their data directly to the Department replacing paper forms. While the audit doesn't account for the progress made on CFIS and ELOGs over the past year, progress has been achieved and demonstrated.</p> <p>There have been additional key corrective actions in response to lessons learned from a third-party review in 2019-2020. These include:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complex business problems have been simplified into manageable components and delivered through an iterative process, thus minimizing risk and demonstrating incremental value.</li> </ul>	<p>Obtain approval of the proposed accelerated delivery plan for the Canadian Fisheries Information System (CFIS) to speed up the availability of key data collection and information management capabilities for fisheries monitoring.</p>	<p><b>Approve the accelerated delivery plan</b></p> <p>The expedited plan will result in faster overall delivery of new national modern data collection and information management capabilities, contributing to the timeliness and dependability of fisheries management information for decision making. It will also provide earlier access to more modern technologies/tools, enabling Fisheries and Oceans Canada to adapt to changing needs now, and in the future.</p>	<p>Programs Sector</p> <p>FHM</p> <p>Chief Digital Officer Sector (CDOS)</p> <p>Regional Directors General of all DFO regions</p>	<p><b>Approve the accelerated delivery plan</b></p> <p>March 2024</p>
		<p>As a part of CFIS Electronic Logbooks (ELOGS) will begin a phased hybrid implementation approach using advanced third-party applications and a basic DFO application to ensure product availability. This approach will have harvesters submitting their data directly to the Department replacing paper forms. The Department will increase coverage of these new</p>	<p><b>Implement ELOGS nationally</b></p> <p>Prioritizing ELOGS will facilitate earlier access to modern data collection capabilities for catch monitoring information starting with priority fish stocks, where timely and dependable information is</p>		<p><b>Implement ELOGS nationally</b></p> <p>March 2027</p>

<p>science and enforcement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A product owner has been designated to focus and maximize value delivered by an integrated IT and business product delivery team.</li> <li>• Stakeholders from all DFO regions and other business lines are directly consulted on design, testing and direction of the software product regularly.</li> <li>• More effective governance at the ADM level to set priorities, approve the approach, and monitor progress.</li> </ul> <p>A new accelerated implementation plan for CFIS is currently being considered. If implemented, the plan will deliver more IT capabilities sooner to better support commercial fisheries monitoring.</p>	<p>capabilities through iterations, allowing earlier delivery for priority fisheries where they will have significant impacts on the sustainability of fish stocks.</p>	<p>needed most. The phased delivery approach will allow Fisheries and Oceans Canada to adapt and focus on the right priorities at the right time throughout the delivery of Electronic Logbooks (ELOGS) to commercial harvesters. As a result the Department will see improvements in the timeliness and dependability of catch data for decision making sooner in the project.</p>		
<p><b>Recommendation 3:</b></p> <p>9.52 Fisheries and Oceans Canada should complete its review of third-party observer programs to incorporate measures with associated time frames to manage non-compliance issues, such as the lack of the disclosure of conflicts of interest and associated mitigation</p>	<p>Fisheries and Oceans Canada/Canadian Coast Guard <b>agrees</b> with the recommendation.</p> <p>The Department will conclude the merging of the At-Sea Observer and Dockside Monitoring program policies into a single document that will include a definitive version of the conflict of interest protocol. The goal is to complete the merger by the fall of 2024</p>	<p>Review and modification of the draft National Policy document by the National Program coordinator's group</p> <p>Consultation with service providers on the new consolidated policy</p>	<p>Final and approved version of the merged policy document, complete with associated annexes and referenced documents</p> <p>Gather comments on the new policy and update the document where required</p>	<p>C&amp;P NHQ, Enforcement Policy and Programs</p>	<p>November 2024</p> <p>July 2025</p>

strategies, the insufficient coverage of fishing vessels, and the lack of quality and timely data.	A national repository of declared conflict of interest and mitigation plans will be created and maintained. Regions will be tasked to develop a strategy for verifying compliance with mitigation plans. Results of these verifications will be compiled into a national database and easily available for analysis. Establishment of both the database and regionally led compliance mitigation plans is expected to take 12 months to complete	Creation of a national repository of declared conflict of interest and mitigation plans.	Centralized list of COI and mitigation plans created and nationally managed on NHQ server.		October 2024
	The Department will continue the third-party monitoring program review and modernization process to address the shortcomings of the current multi-supplier model. This review will attempt to identify any regulatory or program delivery model gaps that prevent the department from addressing third-party company issues such as data quality, coverage rates or conflicts of interest. The intent is to develop incremental management options to address reporting issues. If a regulatory change is required this could require up to 36 months to implement.	Integration of COI mitigation plans field checks into National Enforcement Tracking System (NETS) for compilation, consultation and reporting.	Integration of COI mitigation field checks within NETS.		December 2024
	Both program delivery model changes and regulatory amendments will be considered as part of the At-sea Observer and Dockside Monitoring program review. These could have major impacts to third-party companies, as such the Department will engage in a collaborative process	Identify options for modernization. Establish a series of incremental solutions for performance issues either through modification to the program delivery model and/or through regulatory changes	Formal approval of the program delivery recommended modifications.		January 2026

	with service providers to gather input on these proposed changes throughout the program modernization process.	Consult with industry (service providers and licence holders) on proposed program delivery changes.	Compilation of consultation results and policy updates if required		June 2026
		Complete recommendation implementation	Completion of all aforementioned deliverables		December 2026
<b>Recommendation 4:</b>  9.62 Fisheries and Oceans Canada should develop and implement a nationally consistent procedure for systematically tracking whether third-party observers deliver fisheries catch monitoring information as required, in terms of coverage, timeliness, and data quality.	Fisheries and Oceans Canada/Canadian Coast Guard <b>agrees</b> with the recommendation.  This OAG audit has highlighted the need for clearly defined roles and responsibilities within the Department as it relates to the third-party monitoring program. Within 12 months the Department will establish a working group to begin work on the development of a third-party monitoring program roles and responsibilities framework.	Clarify program roles and responsibilities among the Department's various directorates.	Delivery of the third-party monitoring program roles and responsibility framework.	C&P NHQ, Enforcement Policy and Programs  Director of Enforcement Policy will seek multi-sectoral leads to support ongoing work.	October 2024
	As the roles and responsibilities framework is developed the third-party monitoring program's national policy and annexes will be updated according to the working group's recommendations. The annexes will articulate nationally consistent expectations and procedures for tracking items such as expected data delivery timelines, data quality, coverage rates etc. Annexes will be evergreen and evolve with program modernization.	Update of the national policy and annexes according to the working group's recommendations. Annexes will be evergreen and evolve with program modernization.	Updated Program policy document, incorporating internal division of responsibility and areas of shared stewardship regarding data collection objectives.		December 2025

	In an effort to be both collaborative and transparent both the National Policy and Regional Annexes will be available online for service providers and the public to access. Initial publication of the first draft is expected in Winter 2025.	Posting of the revised policy and regional annexes Online	Online availability of the targeted documents.		March 2026
	The Department will explore the feasibility of a nationally consistent approach to integration and submission of electronic data by third-party monitoring companies. This would allow for timestamped data collection and greatly facilitate auditing data submission timeliness by providers. This would be a large undertaking and could be linked to the national fisheries information system referenced in recommendation two.	Assessment of the potential for the department to implement electronic submission of observer data	Clarify how and when will the Department be in a position to transition to electronic collection and transmission of observer data.		Assessment to be performed during the 24-25 FY.
	The National verification strategy (NVS) methodology will be aligned with the findings of the Roles and Responsibilities working group in order to improve the Department's systematic controls assessing whether coverage levels and requirements for data quality and timely submission are respected. As the third party monitoring program evolves, the NVS will be updated in lockstep as required.	Complete review of the actual mandate and workload of NVS to evaluate the resources needed to implement systematic controls of coverage levels, data quality and reporting timeliness. Confirm NVS is the proper entity to achieve this objective.	Adjusted / complemented NVS methodology to incorporate systematic checks of coverage levels, data quality and reporting timeliness. Identify other resources if outside of NVS scope	NVS to be centrally located within C&P NHQ Programs in order to streamline verification process.	December 2026

**Plan d'action de gestion**  
**Rapports du Commissaire à l'environnement et au développement durable**  
**Rapport 9 — Audit de Performance sur la Surveillance des Prises de la Pêche Maritimes**  
**La date de publication : 7 novembre 2023**

Le rapport complet Rapport 9 – La surveillance des prises de pêche maritime se trouve [ici](#).

<b>Recommandation de l'audit</b>	<b>Réponse ministérielle</b>	<b>Actions prévues</b>	<b>Description du résultat final attendu</b>	<b>Secteur responsable de l'action/point de contact</b>	<b>Date de mise en œuvre prévue du PAG</b>
<p><b>Recommandation 1 :</b></p> <p>9.23 Pêches et Océans Canada devrait simplifier la mise en œuvre de sa Politique de surveillance des pêches en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparant et en mettant en œuvre un plan d'action assorti d'étapes et d'échéanciers clairement définis pour évaluer les écarts dans les</li> </ul>	<p>Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne <b>sont d'accord</b> avec la recommandation.</p> <p>Pêches et Océans Canada (MPO) reconnaît la nécessité d'accélérer les travaux de mise en œuvre de la Politique de surveillance des pêches (PSP). Le gouvernement fédéral a investi 30,9 millions de dollars sur 5 ans, dont 5,1 millions de dollars pour la période allant de 2023-2024 à 2028-2029. Le Ministère travaille à la mise en œuvre.</p> <p>C'est la première fois que cette politique bénéficie d'un financement</p>	<p>Le Ministère a reçu un financement pour embaucher un total de 31 ETP à la Gestion des ressources (GR), au Secteur des Sciences, à Conservation et Protection, pour la Politique intérieure sur les pêches et à la Direction des affaires autochtones aux fins de mise en œuvre de la PSP pour les stocks présélectionnés. Les régions seront évaluées trimestriellement sur leurs plans de mise en œuvre de la PSP et seront chargées par le GR RCN d'indiquer l'état de leurs stocks prioritaires par rapport aux étapes et aux objectifs, à savoir s'ils sont</p>	<p>D'ici mars 2024, la PSP s'appuiera sur la participation d'au moins 80 % des collectivités autochtones et d'au moins 150 intervenants.</p> <p>Les exigences de surveillance ont été revues et, si nécessaire, de nouvelles exigences de surveillance seront mises en œuvre, l'objectif étant de parvenir à une proportion supérieure</p>	<p>Secteur des programmes (Gestion des pêches et des ports)</p> <p>(Gestion des ressources halieutiques – Opérations)</p>	<p>On prévoit que la mise en œuvre de la PSP pour les stocks prioritaires sera terminée d'ici à 31 mars 2029. D'autres stocks suivront.</p>



<p>exigences de surveillance ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissant de nouvelles exigences de surveillance au besoin et en les mettant en application ;</li> <li>• Assurant la surveillance de la mise en œuvre de la politique, notamment en vérifiant que la qualité des données sur les prises est adéquate et en procédant à des examens et à des ajustements sur une base régulière.</li> </ul>	<p>réservé à sa mise en œuvre. Compte tenu de la somme du financement accordé, le ministère a établi un ordre de priorité pour les stocks auxquels s'appliquera la politique afin de maximiser les avantages de ce financement en privilégiant, par exemple, sur les stocks décrits dans les règlements au titre de l'article 6.3 de la <i>Loi sur les pêches</i> comme étant actuellement connus comme souffrant de problèmes de données, les principales espèces fourragères, etc.</p> <p>Le MPO s'efforcera de faire progresser la mise en œuvre de la PSP afin d'accroître la capacité des pêches à produire des renseignements fiables, opportuns et accessibles sur les prises qui pourront être utilisés pour étayer les évaluations des stocks et mettre en œuvre efficacement les mesures de gestion.</p>	<p>en bonne voie/retardés/complétés. La mise à jour du quatrième trimestre deviendra le document des résultats du plan de travail du Cadre pour la pêche durable, qui sera rendu public et mis en ligne.</p> <p>Un programme de contribution bénéficiant d'un financement de 5 millions de dollars permettra une participation significative des collectivités autochtones afin de mieux développer les programmes de surveillance et la coordination des données de surveillance provenant de ces collectivités. En 2024, la GR RCN mesurera la participation des collectivités autochtones au programme de contribution du PSP au moyen d'une enquête auprès de la Direction des affaires autochtones, et la participation des intervenants par le biais des plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) pour les stocks prioritaires, et évaluera si la participation totale des deux groupes est en bonne voie par rapport aux jalons et aux objectifs.</p> <p>En 2025, la GR procédera à un audit des régions afin de vérifier, par l'intermédiaire des PGIP pour les stocks prioritaires, que les nouvelles exigences de contrôle ont été mises en place pour ces</p>	<p>ou égale à 80 % des stocks prioritaires d'ici mars 2025.</p> <p>D'ici mars 2028, des données fiables, à jour et accessibles seront produites pour plus de 80 % des stocks prioritaires.</p>		
--	--	---	--	--	--

		<p>pêches. En 2028, la GR examinera les données collectées dans le cadre de la PSP pour les stocks prioritaires en 2028 par l'intermédiaire des PGIP des stocks afin d'évaluer si elles sont fiables, à jour et accessibles. À plus long terme (c'est-à-dire à partir de 2029, et en collaboration avec les participants à la pêche, la Gestion des ressources halieutiques suivra et évaluera les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la politique et rendra compte de ces progrès. Ce plan d'évaluation du CGR par le biais de la structure de rapport du cadre pour une pêche durable examinera différents facteurs (par exemple, si la qualité des informations est adéquate pour atteindre les objectifs de la pêche et les objectifs liés aux risques collectifs pour les stocks/populations) et sera reflété dans le plan d'évaluation ministériel, le cas échéant.</p>			
<p><b>Recommandation 2 :</b></p> <p>9.33 Pour répondre aux problèmes de longue date, Pêches et Océans Canada devrait accélérer la mise en œuvre d'un système d'information national</p>	<p>Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne <b>sont d'accord</b> avec la recommandation.</p> <p>À l'automne 2021, le ministère a recentré les efforts déployés dans le cadre du projet sur les secteurs de la délivrance des permis, des quotas, des captures et de l'effort de pêche. L'objectif le plus ciblé et le plus</p>	<p>Obtenir l'approbation du plan de livraison accélérée du Système canadien d'information sur les pêches (SCIP) afin d'accélérer l'accès à des capacités essentielles de collecte de données et de gestion de l'information pour la surveillance des pêches.</p>	<p><b>Approuver le plan de livraison accélérée</b></p> <p>Le plan accéléré permettra une livraison globale plus rapide des nouvelles capacités nationales modernes de collecte de données et de gestion de</p>	<p>Secteur des programmes</p> <p>GPP</p> <p>Secteur du dirigeant principal du numérique</p>	<p><b>Approuver le plan de livraison accélérée</b></p> <p>mars 2024</p>

<p>intégré sur les pêches qui permettrait au Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De fournir rapidement un accès aux données sur les prises requises pour éclairer la gestion des pêches, notamment pour assurer la conformité aux conditions de pêche et de permis ;</li> <li>• De veiller à la qualité des renseignements sur la surveillance des pêches ;</li> <li>• De rendre les données sur la surveillance des pêches accessibles pour appuyer d'autres objectifs du Ministère, notamment en ce qui a trait à la science et à l'application de la loi.</li> </ul>	<p>réalisable de l'initiative (SIPC) est de regrouper et de moderniser les anciens systèmes régionaux de délivrance des permis, ainsi que de mettre en place des journaux de bord électroniques (JBE) afin que les pêcheurs soumettent leurs données directement au ministère, plutôt que d'utiliser des formulaires papier. Bien que l'audit ne tienne pas compte des progrès réalisés en lien avec le SIPC et les JBE au cours de la dernière année, des progrès ont été accomplis et démontrés.</p> <p>D'autres mesures correctives clés ont été adoptées en réponse aux leçons tirées d'un examen réalisé par un tiers en 2019-2020. Ceux-ci inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains problèmes opérationnels complexes ont été simplifiés afin de devenir des composantes gérables et sont réglés au moyen d'un processus itératif, ce qui permet de minimiser les risques et de générer une valeur ajoutée.</li> <li>• Un responsable de produit a été désigné pour concentrer et maximiser la valeur fournie par une équipe intégrée chargée de la prestation de produits informatiques et commerciaux.</li> <li>• Les intervenants de toutes les régions et d'autres secteurs d'activité</li> </ul>	<p>Dans le cadre du SCIP, la mise en œuvre des journaux de bord électroniques (JBE) fera l'objet d'une approche hybride progressive faisant appel à des applications tierces avancées et à une application de base du MPO afin d'assurer la disponibilité du produit. Cette approche permettra aux pêcheurs de soumettre leurs données directement au Ministère, remplaçant ainsi les formulaires papier. Le Ministère augmentera la couverture de ces nouvelles capacités, effectuée par étapes, plus tôt pour les pêcheries prioritaires, pour lesquelles elles</p>	<p>l'information, contribuant ainsi à la rapidité d'accès et à la fiabilité de l'information de gestion des pêches pour la prise de décision. Il permettra également d'accéder plus rapidement à des technologies et des outils plus modernes, ce qui permettra à Pêches et Océans Canada de s'adapter à l'évolution des besoins, aujourd'hui et pour l'avenir.</p> <p><b>Mettre en œuvre les JBE à l'échelle nationale</b></p> <p>La priorisation des JBE permettra un accès plus rapide aux capacités modernes de collecte de données pour le suivi des prises, en commençant par les stocks halieutiques prioritaires, pour lesquels des renseignements fiables et à jour sont les plus nécessaires.</p>	<p>Directeurs généraux régionaux de toutes les régions du MPO</p>	<p><b>Mettre en œuvre les JBE à l'échelle nationale</b></p> <p>Mars 2027</p>
--	---	---	---	---	--

	<p>du MPO sont consultés directement au sujet de la conception, des essais et de l'orientation du produit logiciel régulièrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une gouvernance plus efficace a été mise en place au niveau du SMA pour l'établissement des priorités, l'approbation de l'approche et le suivi des progrès réalisés.</li> </ul> <p>Un nouveau plan de mise en œuvre accélérée du SIPC est présentement à l'étude. S'il est mis en œuvre, le plan fournira des capacités informatiques accrues plus rapidement afin de mieux soutenir la surveillance de la pêche commerciale.</p>	auront une incidence significative sur la durabilité des stocks de poissons.	L'approche progressive permettra à Pêches et Océans Canada de s'adapter et de se concentrer sur les bonnes priorités au bon moment tout au long de la livraison des capacités de journaux de bord électroniques (JBE) aux pêcheurs commerciaux. En conséquence, le Ministère verra des améliorations dans l'actualité et la fiabilité des données sur les prises permettant une prise de décision plus tôt dans le projet.		
<p><b>Recommandation 3 :</b></p> <p>9.52 Pêches et Océans Canada devrait achever son examen des programmes d'observation par des tiers afin d'y intégrer des mesures assorties d'échéanciers pour gérer les problèmes de non-conformité comme la communication inadéquate des conflits d'intérêts et des mesures d'atténuation connexes,</p>	<p>Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne <b>sont d'accord</b> avec la recommandation.</p> <p>Le ministère achèvera la fusion des politiques des programmes d'observation en mer et de vérification à quai en un seul document qui comprendra une version définitive du protocole sur les conflits d'intérêts. L'objectif est d'achever la fusion d'ici l'automne 2024.</p>	Examen et modification du document préliminaire sur la politique nationale par le groupe des coordonnateurs du programme national.	Version définitive et approuvée du document de politiques consolidé avec les annexes et les documents de référence connexes.	Politiques et programmes d'application de la loi, administration centrale (AC) de Conservation et Protection (CetP)	Novembre 2024
		Consultation avec les fournisseurs de services sur la nouvelle politique consolidée.	Commentaires recueillis sur la nouvelle politique et mise à jour du document, si nécessaire.		Juillet 2025

l'insuffisances de la couverture des navires de pêche et le manque de qualité et opportunes.	Un registre national des conflits d'intérêts déclarés et des plans de mitigation sera créé et tenu à jour. Les régions seront chargées d'élaborer une stratégie pour vérifier la conformité avec les plans d'atténuation. Les résultats de ces vérifications seront compilés dans une base de données nationale et facilement accessibles aux fins d'analyse. La mise en place de la base de données et des plans d'atténuation liés à la conformité dirigés par les régions devrait prendre 12 mois.	Création d'un répertoire national de conflits d'intérêts et de plans d'atténuation signalés.	Création d'une liste centralisée des conflits d'intérêts et des plans d'atténuation, gérée au niveau national sur le serveur de l'AC.		Octobre 2024	
	Le Ministère poursuivra l'examen et la modernisation du programme de vérification par des tiers afin de corriger les lacunes du présent modèle à fournisseurs multiples. Cet examen visera à cerner les lacunes des modèles de réglementation ou de prestation de programme qui empêchent le Ministère de remédier aux problèmes des entreprises indépendantes, comme la qualité des données, les taux de couverture ou les conflits d'intérêts. L'objectif est de développer des options de gestion progressives pour résoudre les problèmes liés aux rapports. La mise en œuvre d'une modification de réglementation pourrait prendre jusqu'à 36 mois.	Intégration des conflits d'intérêts, des plans d'atténuation et des vérifications sur le terrain dans FILETS aux fins de compilation, de consultation et de production de rapports.	Intégration des conflits d'intérêts, des plans d'atténuation et des vérifications sur le terrain dans FILETS.			Décembre 2024
	Les modifications du modèle de mise en œuvre du programme et les modifications réglementaires seront examinées dans le cadre de la révision	Identifier les options de modernisation. Mettre en place une série de solutions progressives aux problèmes de performance, soit en	Approbation officielle des modifications recommandées à la			Janvier 2026

	des programmes des observateurs en mer et de vérification à quai. Ces modifications pourraient avoir des répercussions importantes sur les entreprises tierces, c'est pourquoi le ministère s'engagera dans un processus de collaboration avec ces dernières afin de recueillir leurs commentaires sur les changements proposés tout au long du processus de modernisation du programme.	modifiant le modèle d'exécution du programme, soit en modifiant la réglementation.	prestation de programme.		
		Consultation avec l'industrie (fournisseurs de services et titulaires de permis) sur les changements proposés relatifs à la prestation de programme.	Compilation des résultats de la consultation et des mises à jour des politiques, au besoin.		Juin 2026
<b>Recommandation 4 :</b>	Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne <b>sont d'accord</b> avec la recommandation.	Clarifier les rôles et les responsabilités en matière de programmes entre les différentes directions du Ministère.	Application du cadre de rôles et de responsabilité concernant le programme de vérification par des tiers.	Politiques et programmes d'application de la loi, AC de CetP	Octobre 2024
9.62 Pêches et Océans Canada devrait élaborer et mettre en œuvre une procédure nationale et cohérente pour surveiller systématiquement si les observatrices tierces et observateurs tiers fournissent des renseignements sur la surveillance des prises de pêche requis dans le respect des exigences relatives à la couverture, aux délais et à la qualité des données.	L'audit du Bureau du vérificateur général a mis en évidence la nécessité que nous avons de définir clairement les rôles et les responsabilités au sein du Ministère en ce qui concerne le programme de vérification par des tiers. Dans un délai de 12 mois, le ministère mettra en place un groupe de travail qui commencera à travailler sur l'élaboration d'un cadre de rôles et de responsabilités du programme de surveillance par des tiers.			Le directeur, Politiques et programmes d'application de la loi, cherchera des responsables multisectoriels qui contribueront aux travaux en cours.	
	Au fur et à mesure de l'élaboration de ce cadre, la politique nationale et les annexes du programme de surveillance par des tiers seront mises à jour conformément aux recommandations du groupe de travail. Les annexes définiront des objectifs clairs et des procédures cohérentes à l'échelle nationale pour le suivi d'éléments comme les délais	Mise à jour de la politique nationale et des annexes selon les recommandations du groupe de travail. Les annexes évolueront au même rythme que la modernisation du programme.	Document de politiques du programme mis à jour qui intègre la division interne des responsabilités et les secteurs d'intendance partagée au sujet des		Décembre 2025

	de transmission et la qualité des données, les taux de couverture, etc. Les annexes seront actualisées en permanence et évolueront en fonction de la modernisation du programme.		objectifs de collecte des données.		
	Dans un souci de collaboration et de transparence, la politique nationale et les annexes régionales seront disponibles en ligne pour les fournisseurs de services et le public. La publication initiale de la première version est prévue pour l'hiver 2025.	Affichage en ligne de la politique révisée et des annexes régionales.	Disponibilité en ligne des documents ciblés.		Mars 2026
	Le Ministère étudiera la faisabilité d'une approche uniforme à l'échelle nationale visant l'intégration et la présentation de données électroniques par des entreprises de vérification indépendantes. Cela permettrait la collecte de données horodatées et faciliterait grandement la vérification du respect des délais relatif à la présentation des données par les fournisseurs. Il s'agirait d'une démarche de grande envergure qui pourrait être liée au système national d'information sur les pêches dont il est question dans la deuxième recommandation.	Évaluation de la possibilité pour le département de mettre en œuvre la transmission électronique des données des observateurs.	Précisions sur comment et quand le Ministère sera en mesure de faire la transition vers la collecte et la transmission électroniques des données des observateurs.		L'évaluation doit être effectuée pendant l'année financière 2024-2025.
	La méthodologie de la stratégie nationale de vérification (SNV) sera alignée sur les conclusions du groupe de travail sur les rôles et responsabilités afin d'améliorer les contrôles systématiques du ministère visant à déterminer si les niveaux de couverture et les exigences en matière de qualité des données et de respect	Revue complète du mandat et de la charge de travail réels de la Stratégie nationale de vérification en vue de l'évaluation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de contrôles systématiques des niveaux de couverture, de la qualité des	Méthodologie de la Stratégie ajustée ou complétée pour l'intégration des contrôles systématiques des niveaux de couverture, de la qualité des	La Stratégie nationale de vérification sera au cœur des programmes à l'AC de C et P, ce qui permettra de simplifier le processus de vérification.	Décembre 2026

	des délais de transmission sont respectés. Au fur et à mesure de l'évolution du programme de surveillance par des tiers, la SVN sera mise à jour en fonction des besoins.	données et du respect des délais quant aux rapports. Confirmation que la Stratégie est l'instrument approprié pour atteindre cet objectif.	données et du respect des délais quant aux rapports. Détermination d'autres ressources si elles ne relèvent pas du champ d'application de la Stratégie.		
--	---	--	---	--	--